



CTSD du 14 avril 2020 en visio

Présents : Mme Rémer, la DASEN, M. Falco, le DASEN adjoint, Mme Schmitt, IEN-A adjointe, M. Carrente, Secrétaire général, Mme Vellet, IEN Cotière, Mme Lunetta, IEN Oyonnax, Mme Wojciechowski, IEN ASH, Mme Fontaine, IEN Bourg II, Mme Bessac, IEN Bellegarde, Mme Saget, IEN Belley, Mme Vallier Duboit, IEN Ambérieu, M. Massard, IEN Pays De Gex Nord, M. Blanc, IEN Bourg III, M. Lions, IEN Bress, M. Cordier, IEN Jassan M. Cordero, IEN La Dombes, M. Falcos

Pour la FSU : Juliette Coatrieu, Damien Huget, Pascal Baudet, Philippe Mallet, Julien Gayet,

Pour FO : Saïd Berrakam, Nicolas Dussuyer, Lilian Jonin

Pour Unsa : Karen Ansberque

Secrétaire adjoint de séance : FO, M. Dussuyer Nicolas.

Préambule de Madame la DASEN :

La dotation académique est positive, pour le département de l'Ain se sera une dotation de 10 postes pour le 1^{er} degré bien que nous soyons en début de baisse démographique (moins 720 élèves). Ces postes nous permettent de prendre en compte la diversité des territoires et permettent de rechercher l'équité de notre réponse scolaire.

Nous aurons une approche territoriale plus fine.

La préparation de la rentrée 2020 conditionne le mouvement des personnels.

Déclarations liminaires de l'Unsa Education a été transmise à l'administration par courrier

Nous sommes dans un cadre global, qui nous demande de préparer une rentrée scolaire. Nous nous devons de rassurer les familles pour la rentrée de septembre, la contrainte est encore plus forte que d'habitude aux vues de la situation actuelle. Nos collègues doivent pouvoir assurer leur prochaine rentrée scolaire. Les professeurs se sont conformément investis dans leur professionnalité et dans leur métier. Je n'avais pas d'inquiétude sur la professionnalité des enseignants, car elle va en sortir grandie. Nous sommes dans une reconnaissance importante. La situation sanitaire nous impose des conditions de rencontre en distantielle, pour autant elle n'a pas changé la situation territoriale et nous sommes en prévision d'une baisse importante à moins 720 élèves. Nous devons donc rendre des postes. La situation sanitaire a conduit le ministre récemment a annoncé qu'il y avait de nouvelles mesures en prenant appui sur les communes rurales (cf. liste, -5000 habitants) nous ne procédions pas à une fermeture sans l'accord du maire. Nous avons donc conduit certaines propositions, le ministère a abondé un certain nombre d'académie pour faire face à cette mesure. Dans ce cadre le département de l'Ain est bénéficiaire de 10 ETP. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas de fermeture, cela signifie que pour certains territoires nous pouvons être amenés à ne pas mettre en place la mesure de carte. Dans notre cadre global : une dynamique dans laquelle nous sommes instruit autour de l'équité territorial et l'équité de l'élève (afflux d'enfant au PDG, Côtère et disparité en Bresse par exemple). Les différents contrastes rendent impérieux le fait de respecter une équité territoriale et une équité du parcours de l'élève. Second principe : mise en œuvre de la loi de l'école de la confiance et la dotation de poste avec la priorité au premier degré avec un

certain nombre de mesures qui doivent être respectées (dédoublement CP-CE1 là où ce n'était pas encore obtenu plus autant que possible dédoublement en GS) même si nous rencontrons des difficultés matérielles, ce qui peut nous empêcher d'aller très loin dans ces mesures. Nous avons aussi à mettre en ordre la limitation à 24 en GS/CP/CE1 autant que possible. Puisque le ministre insiste sur les mesures favorables à la primaire : il nous appartient de garantir cette équité dans ce département en revenant sur le droit commun (application de la loi) : supprimer les zones spécifiques (2014, cette zone permettait à certaines écoles de sortir du RSS qui était établi pour 3 années). Pour garantir l'équité, il faut les supprimer aux profits des mesures des limitations à 24 que nous avons initiés et que nous poursuivrons. Nous avons aussi souhaité pour les écoles ordinaires mettre en place de nouveau repère d'examen pour accompagner les RPI.

UNSA : nous ne sommes pas pour la disparition de la ZS, mais pouvez-vous nous assurer que les élèves bénéficient de la mesure à 24 ?

Réponse de la DASEN : pas pour l'instant mais nous y sommes allés au maximum. 26 écoles sur 30, donnée précisée ultérieurement par Mme Schmitt.

Les critères retenus pour la mesure à 24 :
à partir de l'engagement des écoles, des équipes enseignantes, des circonscriptions à accompagner ce dispositif. Il faut arriver à travailler avec des réponses pédagogiques avec cette nouvelle mesure. Les locaux, l'impact global sur l'organisation pédagogique (répartition classe), situation suivit suivie depuis X années (ne pas multiplier les ouvertures et les fermetures), école antérieurement en ZS, MECS, ULIS ...

1. Carte scolaire 1^{er} degré rentrée 2019.

Propositions de la DASEN sont les suivantes :

8 OUVERTURES	14 FERMETURES
<p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Château Gaillard (11^{ème} classe) Saint Jean de Thurigneux (4^{ème} classe) (mesure à 24) Guy de Maupassant Divonne les Bains (14è) Les Grands Chênes Prévessin Moens (10^{ème})</p> <p><u>Ecoles Élémentaires Ordinaires :</u> Arvière en Valromey (2^{ème} classe) : moyen provisoire à pérenniser. Les Erables Peronnas (11^{ème} classe) (mesure à 24) Polliat (8^{ème} classe) (mesure à 24)</p> <p><u>RPI</u> Curtafond (4^{ème} classe)</p>	<p><u>Ecoles Élémentaires Ordinaires :</u> Jean Jaurès Ambérieu en Bugey Montréal la Cluse (mesure à 24) Les Gentianes Thoiry</p> <p><u>Ecoles Maternelles Ordinaires :</u> Loyettes Les Dîmes Bourg en Bresse Charles Robin Bourg en Bresse St Exupéry St Maurice de Beynost Près des Saules Bellignat Bois Chatton Versonnex Bellignat Le près des Saules</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Saint André sur Vieux Joncs Mairie Jassans Riottier Matafelon-Granges Jean Louis Aubert Nantua Matafelon Grange</p>

Les syndicats demandent l'annulation de la fermeture à Bellignat car cette école ne bénéficiant pas des seuils de la REP+ mais qui en a toutes les caractéristiques.

Demande des organisations syndicales du maintien de la décharge de direction lorsqu'une fermeture de classe entraîne une baisse de décharge.

<u>8 OUVERTURES A SUIVRE</u>	<u>4 FERMETURES A SUIVRE</u>
<p><u>Ecoles élémentaires Ordinaires:</u> Les Vertes Campagnes Gex Parozet Gex</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Village St Denis les Bourg (mesure à 24 conditionnée) Chaleins Massieux Robert Doisneau Tramoyes (à voir pour mesure à 24)</p> <p><u>RPI</u> Rancé Toussieux Bourg St Christophe Pérourges</p>	<p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Les Arbelles Bourg en Bresse Leyment St Denis en Bugey (mesure à 24) Maillat St Martin du du Frene Champagne en Valromey (mesure à 24 possible) Lhuis (mesure à 24) Sault Brenaz (mesure à 24) Val Revermont Dagnieu</p> <p><u>Ecole Elémentaire Ordinaires :</u> Artemare Milvendre Culoz</p> <p><u>RPI :</u> Boz Ozan Reyssouze</p>

Le SE-UNSA a demandé a chaque fois qu'il était nécessaire l'ouverture lorsque que le seuil était atteint. De plus lorsqu'une fermeture impacte la décharge de direction, nous avons demandé son maintien pour une année supplémentaire.

Oyonnax
Education prioritaire :

Pour les GS à 12, il y a des problèmes de locaux dans les autres écoles. Si évolution en Juin, cela sera fait. IEN : problème de locaux après prospection auprès des directeurs. Maintien dans les écoles où cela a été fait.

Ecoles à surveiller :

<u>Seuils proches de l'ouverture</u>	<u>Seuils proches de fermeture</u>
<p><u>Ecoles d'Application :</u> Villars les Dombes (problématique de locaux).</p> <p><u>Ecoles élémentaires ordinaires :</u> L'orée du Bois Balan Henri Deschamps Miribel</p>	<p><u>Ecoles Primaires ordinaires :</u> Brion Le Bois des Pesses Valserhône Marius Pinard Valserhône Les Neyrolles Florian Ferney Voltaire</p>

Le Mas rillier Miribel Saint André de Corcy <u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> La Louvatière Chazey Bons Narcisse Devaux vonnas Challex Victor Duruy Nievroz <u>Ecoles Maternelles Ordinaires :</u> L'envol la Boisse <u>RPI :</u> Chanoz Chatenay Chaveyriat St cyr sur menthon St Genis sur Methon (1 élève du seuil – vigilance au mois de juin) Faramans Joyeux St ELoi	Jean Calas Ferney Voltaire Des Bios Ornex La Bretonnière Prévessins Moens St martin le Châtel <u>Ecoles Elémentaires ordinaires :</u> Beluizon Trévoux
--	--

Le SE-Unsa demande que l'école Henri Deschamps bénéficie de la mesure à 24. Sachant que c'est une école appartenant à une ancienne zone spécifique.

Les décharges de direction :

Nantua : la décharge totale passerait à une décharge de 0,75 au lieu de 0,5 pour un an, afin d'accompagner l'école.

Miribel, Henri Deschamps : décharge exceptionnelle passe à 0,5 pour une année car normalement elle devrait être à 0,33.

Bourg en Besse :

Les Arbelles : décharge exceptionnelle à 0,5 au lieu de 0,33, maintien à 0,5.

Charles Peguy : décharge exceptionnelle à 0,5 au lieu de 0,33, maintien à 0,5

Louis Parant et Saint Exupéry : décharge complète qui devrait être à 0,5, proposition à 0,75 pour l'année.

L'Unsa s'inscrit en faux sur la modification de ces décharges puisqu'elle va impacter des collègues qui sont sur des postes de décharge de direction. De plus, ce sont des écoles avec un public particulier, il sera difficile de mener de front la direction et une classe.

Emplois hors la classe :

Les organisations syndicales s'opposent à la transformation des TR ZIL en TR BR car cela augmente grandement le périmètre d'intervention des collègues. Nous sommes contre la suppression des plus de maître que de classe.

Nous prenons note de la création de trois Ulis. Avez-vous des informations à nous donner sur les lieux d'implantation ? Pour la personne ressource autiste est-ce que c'est une dotation ministérielle ?

C'est une dotation ministérielle. Les circonscriptions : Jassan, Ambérieu en Bugey et Bourg en Bresse. La finalisation est en cours entre les élections et la crise sanitaire cela a pris du retard.

VOTE : à l'unanimité contre

Un CTSD sera re-convoqué le 22 avril.

2. Questions diverses.

UNSA : Quel est le nombre de demande de rupture conventionnelle reçu à ce jour ?

4 demandes de rupture conventionnelle de PE